



Association à buts multiples
des Communes de la Région
de Grandson

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MERCREDI 9 NOVEMBRE 2011 A 19H30 SALLE COMMUNALE DE CORCELLES-PRES-CONCISE

Présidence : Antoine WILLER

ORDRE DU JOUR :

1. Appel (selon liste de présences)
2. Procès-verbal de l'assemblée du 11 mai 2011 à Villars-Burquin
3. Communications du Président
4. Communications du Comité directeur
5. Nouvelle structure PCi
6. Examen et adoption du budget 2012
7. Préavis 01/2011 Crédit complémentaire pour la réalisation de l'alimentation eau Onnens-Grandson-Yverdon
8. Préavis 02/2011 Modification des statuts de l'ACRG
9. Préavis 03/2011 Fixation du plafond en matière d'emprunts et pour cautionnements pour la législature 2011 - 2016
10. Préavis 04/2011 Octroi au Comité directeur d'une autorisation générale de statuer sur les acquisitions et aliénations immobilières pour la législature 2011 - 2016
11. Préavis 05/2011 Octroi au Comité directeur d'une autorisation générale de plaider pour la législature 2011 - 2016
12. Préavis 06/2011 fixation des traitements et indemnités des membres du Conseil intercommunal et du Comité directeur pour la législature 2011 - 2016
13. Divers et propositions individuelles
14. Désignation de la commune organisatrice de la prochaine assemblée.

APPEL :

<u>Présents</u> :	Assemblée générale :	38 membres
	Comité Directeur :	7 membres
	But optionnel « eau » :	33 membres
<u>Excusés</u> :	Assemblée générale :	10 membres
<u>Absents</u> :	Assemblée générale :	5 membres

Le président salue l'assemblée.

Il mentionne les documents envoyés avec la convocation et précise que, selon nos statuts, les conditions sont requises pour que l'Assemblée puisse délibérer valablement pour les buts principaux et le but optionnel.

L'ordre du jour est accepté.

Assermentations

Le président procède à l'assermentation de :

Mme Geneviève Rolaz de Bullet, MM Hervé Kemmling de Giez, Nicolas Dell 'Orefice de Grandson, Jean-Claude Piguet de Ste-Croix, Hervé Cornaz de Grandson, Cyril Charles de Tévenon, Xavier Boesiger de Fontaines, Jean-René Bernardi de Bullet.

Procès-verbal de la séance du Conseil intercommunal du 11 mai 2011

Il n'y a ni remarque ni question, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Communications du Président

Antoine Willer rappelle l'objectif de la création de l'ACRG pour les nouveaux délégués.

Les buts auxquels toutes les communes ont adhéré sont les buts principaux ; l'eau est un but optionnel, car seule une partie des communes y a adhéré.

En matière de vote sur un objet en rapport avec l'eau, seules les communes qui ont adhéré à l'eau peuvent se prononcer.

Le Conseil est soumis à deux majorités. Une majorité des membres de 50% et une majorité de représentation des communes de 75%.

Communications du Comité directeur

Intervention de M. François Veuve (annexe 1).

Il n'y a ni remarque ni question.

Nouvelle structure PCi

François Veuve précise qu'une présentation officielle détaillée d'un concept régional, prévue ce soir, ne peut être réalisée vu que des discussions sur quelques points de détail sont encore en cours avec Yverdon-les-Bains. Ce futur fonctionnement sera revu au printemps 2012. Une proposition de collaboration opérationnelle pour les régions de Grandson-Yverdon-Orbe est en cours.

Au niveau administratif et politique, les structures restent complètement séparées. Les prérogatives en matière de personnel, matériel et budget sont préservées. Par contre, il est question de mettre sur pied des exercices conjoints, tout en profitant de personnel commun.

La diminution du taux d'activité du commandant Philippe Duvoisin, à sa demande, sera compensée à temps partiel par un responsable matériel et construction. Le but étant de ne pas engager un chef ad intérim. La fusion à l'échelle du district est apparemment inévitable dans la révision de la loi mais il sera nécessaire d'avoir quelqu'un à disposition connaissant bien la région et susceptible de rester dans la prochaine structure en tant que responsable logistique. La secrétaire, Mme Ponzetta est occupée à 50% pour Grandson et à 50 % pour Yverdon, ce qui convient parfaitement.

Il n'y a ni remarque ni question.

Examen et adoption du Budget 2012

Buts principaux :

M. Louis-Claude Villiger lit le rapport de la Commission de gestion (annexe 2).

François Veuve précise qu'au chapitre santé et sécurité, le point formation-instruction concerne les audits pour l'année prochaine, la formation du 7 décembre 2011 est comprise dans le budget 2011.

M. Frédéric Piguet de Bonvillars demande des précisions par rapport aux calculs de la répartition.

M. Etienne Roulet répond qu'il est réadapté chaque année. Une révision est possible, mais François Veuve ajoute que mis en place en même temps que l'ACRG, le système de calcul n'a jamais été remis en question par souci de simplification.

M. Claude-Alain Briod de Grandevent demande sur quel taux d'impôts le calcul est basé, et Jean-Daniel Cruchet répond : 2010.

Le Président met au vote :

Le budget 2012 pour les buts principaux PC, santé et sécurité et surveillance des chantiers est adopté à l'unanimité.

But optionnel 'eau' :

M. Louis-Claude Villiger lit le rapport de la Commission de gestion (annexe 3).

Il n'y a ni remarque ni question.

Le Président met au vote :

Le budget 2012 pour le but optionnel 'eau' est adopté à l'unanimité avec 1 abstention.

Préavis 01/2011 Crédit complémentaire pour la réalisation de l'alimentation eau Onnens-Grandson-Yverdon

M. Claude Roulet lit le rapport de la Commission eau (annexe 4).

François Veuve précise que la situation actuelle de l'emprunt et du plafond d'endettement est la suivante : nous sommes passés de chf 7'900'000.- à 7'800'000.-. Le plafond est respecté et les amortissements commencent petit à petit.

M. François Payot de Grandson demande la correction des conclusions de ce préavis, à savoir : « d'amortir l'investissement net de Chf8'319'657.- par le SOLDE DU droit d'entrée de la Commune de Grandson au but optionnel eau (chf 1'330'000.-) ».

Le président prend bonne note que le montant de chf 1'330'000.- est bien le solde et il en tient compte lors de la mise au vote.

Le Président met au vote :

Le préavis 01/2011 Crédit complémentaire pour la réalisation de l'alimentation eau Onnens-Grandson-Yverdon est adopté à l'unanimité.

Préavis 02/2011 Modification des statuts de l'ACRG

Le président explique que les statuts ont été relus avec le Préfet, et qu'en plus des éléments contenus dans le préavis, il convient de supprimer le point b de l'article 5 étant donné que la Loi sur les denrées alimentaires et les objets usuels est du ressort du Laboratoire cantonal. Il s'agit donc de voter l'amendement suivant : « cette mise en application n'est plus une obligation pour l'Association, elle fait depuis plusieurs années partie du champ de compétences de l'Etat de Vaud ».

Il explique qu'il s'agit d'adaptations des statuts plutôt que de modifications et qu'elles sont de compétence du Conseil.

M. Louis-Claude Villiger lit le rapport de la Commission de gestion (annexe 5).

Il n'y a ni remarque ni question.

le président met au vote :

L'amendement et le préavis 02/2011 Modification des statuts de l'ACRG sont adoptés à l'unanimité.

Préavis 03/2011 Fixation du plafond en matière d'emprunts et pour cautionnements pour la législature 2011 – 2016

M. Louis-Claude Villiger lit le rapport de la Commission de gestion (annexe 6).

Il n'y a ni remarque ni question.

Le président met au vote :

Le préavis 03/2011 Fixation du plafond en matière d'emprunts et pour cautionnements pour la législature 2011 – 2016 est adopté à l'unanimité

Préavis 04/2011 Octroi au Comité directeur d'une autorisation générale de statuer sur les acquisitions et aliénations immobilières pour la législature 2011 – 2016

M. Louis-Claude Villiger lit le rapport de la Commission de gestion (annexe 7).

Il n'y a ni remarque ni question.

Le président met au vote :

Le préavis 04/2011 Octroi au Comité directeur d'une autorisation générale de statuer sur les acquisitions et aliénations immobilières pour la législature 2011 – 2016 est adopté à l'unanimité.

Préavis 05/2011 Octroi au Comité directeur d'une autorisation générale de plaider pour la législature 2011 – 2016

M. Louis-Claude Villiger lit le rapport de la Commission de gestion (annexe 8).

M. Didier-Charles Barraud propose un ajout dans la conclusion du préavis : autorisation générale de plaider devant toutes les instances judiciaires « et extra-judiciaires ». La proposition n'est pas retenue car pour éviter des batailles juridiques, le président suggère que l'ACRG procède de la même manière que les communes, tenant compte également de l'expérience du Comité.

Le président met au vote.

Le préavis 05/2011 Octroi au Comité directeur d'une autorisation générale de plaider pour la législature 2011 – 2016 est adopté à l'unanimité.

Préavis 06/2011 fixation des traitements et indemnités des membres du Conseil intercommunal et du Comité directeur pour la législature 2011 - 2016

M. Louis-Claude Villiger lit le rapport de la Commission de gestion (annexe 9).

Il n'y a ni remarque ni question.

Le président met au vote :

Le préavis 06/2011 fixation des traitements et indemnités des membres du Conseil intercommunal et du Comité directeur pour la législature 2011 - 2016 est adopté à l'unanimité.

Divers et propositions individuelles

Il n'y a ni remarque ni question.

Désignation de la commune organisatrice de la prochaine assemblée

M. Claude Guillet propose la commune de Novalles, et le président l'en remercie.

La séance est levée à 20h30.

Après la séance, une trentaine de délégués participent au repas-fondue offert par l'ACRG, les boissons étant offertes par la commune de Corcelles-près-Concise.

le Président



Antoine Willer

la Secrétaire



Noëlle Vuillemin

Annexes : 9